

La Loi sur la prévention du cancer de la peau (lits de bronzage) interdit aux personnes de moins de 18 ans d'utiliser le matériel de bronzage par rayonnement ultraviolet de cet établissement.

Quiconque semble avoir moins de 25 ans devra produire une preuve d'âge avant de pouvoir utiliser un appareil de bronzage par rayonnement ultraviolet.

